

Question présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 28 janvier 2020

Question écrite urgente

Papyrus entaché de fraudes : les régularisations sont-elles crédibles ?

Dans sa substance, l'opération Papyrus a consisté à accorder des autorisations de séjour aux étrangers ayant fait le choix de l'illégalité, sous prétexte de l'accueil humanitaire. L'opération a officiellement pris fin le 31 décembre 2018, date limite pour le dépôt des dossiers. A cette occasion, le Conseil d'Etat a exprimé sa satisfaction quant à la régularisation de 3500 étrangers séjournant illégalement dans le canton.

Outre récompenser le séjour illégal sur sa durée, Papyrus pénalise les Genevois et les étrangers légaux, puisque les secteurs où sont actifs les sans-papiers sont déjà les secteurs les plus touchés par le chômage à Genève.

Pour bénéficier d'une régularisation grâce à Papyrus, les sans-papiers demandeurs doivent répondre à divers critères. Une famille avec enfants doit prouver un séjour d'au moins 5 ans à Genève, sans interruption. Pour les personnes sans enfant, cette durée passe à 10 ans. Les demandeurs doivent aussi être indépendants financièrement.

Ce système pose intrinsèquement problème, car l'Etat s'oblige à accorder des autorisations de séjour à des personnes dont il ignorait l'existence et dont il n'est pas en mesure d'attester de la durée réelle et effective du séjour illégal. La vulnérabilité de Papyrus et la facilité à tromper l'administration ont éclaté au grand jour avec la récente enquête pénale et les deux arrestations intervenues ce mois. Un ressortissant des Balkans est suspecté d'avoir aidé des dizaines d'autres membres de sa communauté.

Le risque de fraude parmi les milliers de dossiers Papyrus soumis à l'examen de l'office cantonal de la population et de la migration (OCPM) est réel et d'une envergure potentiellement massive.

Mes questions sont les suivantes :

- *Comment l'Etat peut-il s'assurer que les documents produits par des personnes dont il ignorait l'existence et dont il n'est pas en mesure d'attester de la durée réelle et effective du séjour illégal soient authentiques ?*
- *Combien de dossiers Papyrus sont entachés de fraudes ?*
- *Face aux cas de fraude avérés, un nouvel examen de l'ensemble des dossiers Papyrus est-il envisagé ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.